

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COS COMpte-rendu du 12 JUIN 2025

Présents :	64 adhérents
Pouvoirs :	126 adhérents
Nombre d'adhérents en 2025:	414

La Présidente du COS , Isabelle DESPERRIER, remercie toutes les personnes présentes et celles qui ont donné un pourvoir, ainsi que tous les adhérents qui s'investissent dans le COS de façon régulière ou ponctuelle, qu'ils fassent partie ou non du Conseil d'Administration du COS ou d'une Commission.

1 - BILAN FINANCIER DE L'EXERCICE 2024

Les comptes 2024 sont équilibrés à hauteur de + 441 euros, c'est à dire que les recettes 2024 excèdent les dépenses 2024 pour 441 euros. Selon les années, les comptes du COS sont légèrement positifs ou légèrement négatifs mais toujours proche de l'équilibre financier.

En 2024 le COS développe un budget global de 314 635 euros ; Les frais généraux sont très faibles à hauteur de 5995 euros et ainsi 98 % du budget est affecté directement aux activités du COS . Le COS dispose de fonds propres et de réserves qui s'élèvent à 81 950 €, ce qui permet une trésorerie satisfaisante et l'octroi de prêts aux adhérents.

En 2024, il y a un très bon suivi des budgets , des prévisions de dépenses et des recettes, par les commissions sociale, culturelle, voyage, sports et information/ fonctionnement.

En conclusion : équilibre budgétaire et situation financière saine caractérisent le COS pour l'année 2024

Il est rappelé que le budget détaillé peut être consulté par chaque adhérent.

2 - ÉLECTION : RENOUVELLEMENT DE 8 MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)

Tous les 2 ans, 1/3 des membres du CA doit être renouvelé.

- ➔ 1 membre sortant se représente :
 Michèle BRANCAZ
- ➔ 2 membres sortants ne se représentent pas :
 Mehdi AMEZIANE
 Brigitte SANDEMOY
- ➔ 4 nouveaux membres se présentent :
 Marie BREAN
 Chantal CONTINI
 Nadia GHALEM
 Sylvie SONZOGNI

Les membres du Conseil d'Administration sont élus à l'unanimité des présents.

Pour information, l'élection des membres du bureau et des membres de chaque commission aura lieu lors du prochain CA prévu le 16 juin 2025.

3 - BILAN DES ACTIVITÉS ET PRÉSENTATION DES PROJETS DES COMMISSIONS

COMMISSION SPORT

BILAN 2024

- Sortie Canoë : 14 participants
- Sortie karting : 18 participants
- La billetterie des Brûleurs de Loup a bien fonctionné
- Le challenge JM. Guiral et B. Sert

PROJETS 2025

La commission sports propose de mettre en place des activités plus régulières : bowling , karting, canoë, match de hockey et rugby ...

- Le challenge JM GUIRAL/B. SERT est programmé pour vendredi 12 septembre 2025.

COMMISSION SOCIALE

Le nombre d'adhérents (409) reste stable d'une année sur l'autre et les prestations restent inchangées : Aide aux vacances, rentrée scolaire, Noël, Évènements familiaux (naissance, mariage), Aide décès, Bonification de l'aide aux vacances pour les départs à la retraite, Aide au handicap .

COMMISSION CULTURELLE ET VOYAGE

BILAN 2024

- îles Grecques: 36 personnes sont parties en Avril et 41 personnes en Mai
- Carnaval de Nice : les 24 et 25 février : 21 personnes
- Marché de Noël Samedi 30 et Dimanche 1^{er} décembre : 20 personnes
- Sortie à la journée avec le Groupe PERRAUD : Avignon le 25 mai : 17 personnes, GENEVE et YVOIRE le 30 août : 14 personnes et LUBERON le 29 juin : 6 personnes

POUR 2025

- Un voyage à destination des USA Côte Est a eu lieu en avril 2025.
- Un voyage à BUDAPEST est organisé au mois d'octobre 2025
- Projet voyage à MAJORQUE est prévu pour avril 2026

L'arbre de Noël aura lieu le samedi 13 décembre 2025.

4 - POINTS DIVERS

- Prévoir en 2026 de décaler l'heure de l'AG en fin d'après midi pour les agents des écoles puissent venir.
- A compter de 2025, le quotient COS sera calculé **à partir du revenu fiscal de référence** et le nombre de parts figurant sur l'avis d'imposition. **Ou** pour les adhérents allocataires, **le quotient calculé par la CAF** sera pris en compte. Ils devront présenter le relevé de la CAF sur lequel figurent la liste des bénéficiaires.

Pour cette année 2025 , l'Aide aux vacances sera attribuée aux adhérents qui louent par le biais des partenaires du C.O.S. et à ceux qui louent quelques soient la nature et le prestataire, au hauteur de 10 % de la facture plafonné à 100 euros pour 6 jours consécutifs du 1er juin au 30 septembre dans la limite du budget .

Cette aide sera attribuée qu'après présentation d'une facture acquittée. Elle pourra être adaptée en fonction du nombre de demandes. Le règlement à point sera complété pour définir les priorités.

Fin de séance à 16h00